

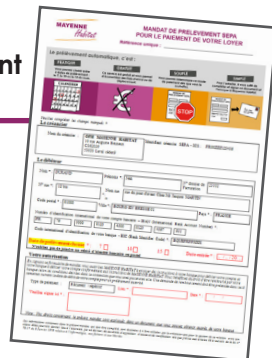
LE PAIEMENT SUITE À LA RÉGULARISATION DES CHARGES

Si votre décompte indique une somme à payer, celle-ci sera ajoutée à votre avis d'échéance du mois de septembre. Vous pourrez alors régler le total (*loyer + régularisation de charges*) en utilisant les moyens de paiement habituellement proposés par Mayenne Habitat :



Le paiement
par carte
bancaire

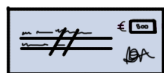
Le prélèvement
automatique



Le paiement
en ligne



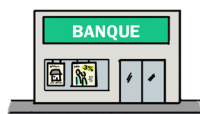
Le paiement par
chèque ou TIP



OU



Le paiement
par virement
bancaire



FACILITÉS DE PAIEMENT



Vous pouvez demander un
étalement du paiement. Pour
cela, contactez Mayenne
Habitat au 02 53 54 55 56

CONTACT

MAYENNE HABITAT
10 rue Auguste Beuneux - 53000 LAVAL

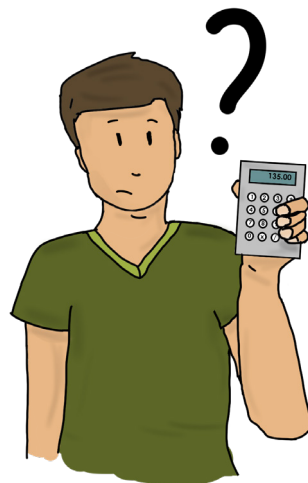
02 53 54 55 56

contact@mayenne-habitat.fr

MAYENNE
Habitat

TOUT SAVOIR SUR LE DÉCOMPTÉ DE RÉGULARISATION DE CHARGES

QU'EST-CE QUE LA RÉGULARISATION DES CHARGES ?



Chaque locataire a une consommation différente d'eau, d'électricité, de chauffage... Il est donc impossible de savoir à l'avance quelle sera votre consommation pour l'année à venir.

C'est pour cela que, chaque mois, en plus de votre loyer, **vous payez ce que l'on appelle des provisions de charges**. C'est une estimation faite par Mayenne Habitat du montant de vos charges mensuelles, calculée selon les consommations moyennes pour votre type de logement.

Une fois par an, **Mayenne Habitat compare votre consommation réelle (quote-part) à la consommation estimée (provision)**, et procède ensuite à une régularisation de vos charges, détaillée dans votre décompte individuel.

Il s'agit d'un document d'information. Vous n'avez rien à régler avant votre prochain avis d'échéance.

SI VOUS AVEZ CONSOMMÉ
MOINS QUE PRÉVU

La somme sera déduite* de votre prochain avis d'échéance. Cela apparaît sous le terme **SOMME EN VOTRE FAVEUR** en bas du décompte.

* si vous êtes à jour de vos loyers

SI VOUS AVEZ CONSOMMÉ
PLUS QUE PRÉVU

Vous devrez payer le supplément. La somme sera alors ajoutée à votre prochain avis d'échéance. Cela apparaîtra sous le terme **SOMME A PAYER** en bas de votre décompte.

	14,38	0,22
SOMME A PAYER :	149,98 €	

MON DÉCOMPTÉ EN DÉTAILS...

Sur le haut de votre décompte, vous retrouvez toutes les informations relatives à votre logement.

Adresse et référence du logement chez Mayenne Habitat

Période pendant laquelle vous avez occupé le logement

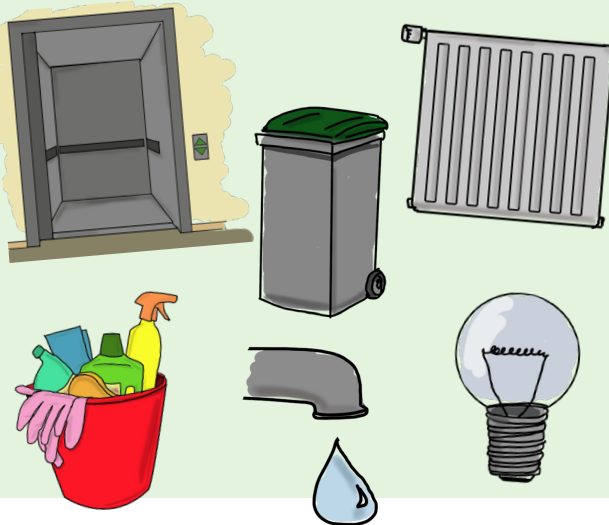
Patrimoine 09999-00001-00001-00001 Lgt 1 1 RUE DES OISEAUX 53000 LAVAL Du 01/01/2017 au 31/12/2017 soit 365 jours d'occupation
Nature : LOGEMENT Type : 4 Surface corrigée : 111,00 Surface chauffée : 70,00 Surface Habitable : 73,00
Période de chauffage : Du 01/01/2017 au 08/06/2017 du 12/10/2017 au 31/12/2017 Soit : 236 Jours de chauffage

Période d'allumage du chauffage collectif dans les immeubles

Surface chauffée : Surface totale de plancher chauffée. On enlève ainsi les débarras non chauffés par exemple.
Surface corrigée/utile : Base de calcul de votre loyer mensuel

LES DÉPENSES À RÉPARTIR

Les dépenses liées aux différentes charges (électricité des parties communes, frais de nettoyage,...) sont réparties soit sur le groupe (ensemble de bâtiments d'une même opération de construction), soit sur le bâtiment (l'immeuble ou la maison).



MAYENNE Habitat

Le 02 mars 2018

MME DUBOIS MARIE
Lgt 1
1 RUE DES OISEAUX
53000 LAVAL

Dossier Facturation : 0010000
Dossier Client : 0000001

Patrimoine 09999-00001-00001-00001 Lgt 1 1 RUE DES OISEAUX 53000 LAVAL Du 01/01/2017 au 31/12/2017 soit 365 jours d'occupation
Nature : LOGEMENT Type : 4 Surface corrigée : 111,00 Surface chauffée : 70,00 Surface Habitable : 73,00
Période de chauffage : Du 01/01/2017 au 08/06/2017 du 12/10/2017 au 31/12/2017 Soit : 237 Jours de chauffage

Poste de charge	Mode de répartition	dépenses à répartir	niveau de répartition	tantièmes totaux	vos tantièmes	vos provisions	vos solde
ELECTRICITE	Surface Habitable x Mois	3 751,44	Groupe	50 988,00	876,00	84,45	66,18
EAU FROIDE	Consommation Eau Froide	141,34	Groupe	50 988,00	876,00	2,43	6,03
Abonnement EAU FROIDE	Abonnement Eau Froide	4 767,00	Groupe	50 988,00	876,00	81,90	80,40
EAU DES COMMUNS	Surface Habitable x Mois	141,34	Groupe	50 988,00	876,00	2,43	6,03
TAXE ORDURE MEN	Surface Habitable x Mois	4 767,00	Groupe	50 988,00	876,00	81,90	80,40
CHAUFFAGE	Surface Chauffée x Mois	34 301,86	Groupe	31 963,38	553,00	593,46	-186,27
APPAREIL CHAUFF	Mois x Local Majeur	1 888,36	Batiment	360,00	12,00	62,95	761,73
FRAIS NETTOYAGE	Surface Habitable x Mois	9 890,31	Groupe	50 988,00	876,00	169,92	178,68
ENTRANTEENNE TV	Mois x Local Majeur	91,52	Groupe	767,99	12,00	1,43	4,13
ENTRPORTIER ELECT	Mois x Local Majeur	128,72	Groupe	767,99	12,00	1,98	16,08
ENTRETIEN RESEAU EVACUAT	Mois x Local Majeur	264,00	Groupe	767,99	12,00	7,54	16,08
TOTAL					1 123,39	1 273,59	-150,20

Détail des compteurs de fluides

Nature de fluide	N° de série	Date relevé précédent	Index relevé précédent	Date de relevé	Nouvel Index	Forfait	Consommation
EAU FROIDE	08003271	16/12/2015	383,00	21/12/2016	424,00	0,00	41,00

Patrimoine 00999-00090-00099-00004 LES OISEAUX 53000 LAVAL Du 01/01/2017 au 31/12/2017 soit 365 jours d'occupation
Nature : GARAGE

Poste de charge	Mode de répartition	dépenses à répartir	niveau de répartition	tantièmes totaux	vos tantièmes	vos provisions	vos solde
TEOM GARAGE	Mois x Local Mineur	115,00	Batiment	96,00	12,00	14,38	14,16
TOTAL						14,38	14,16

Les pièces justificatives peuvent être consultées pendant 1 mois.

SOMME EN VOTRE FAVEUR : -149,98 €

La SOMME EN VOTRE FAVEUR sera déduite de votre prochain Avis d'échéance (si pas de dette).

Office Public de l'Habitat de la Mayenne
10 rue Auguste Beureau - CS62099 - 53020 LAVAL cedex 9
Tél : 02.33.54.35.56 - email : contact@mayenne-habitat.fr

LES TANTIÈMES TOTAUX

Ils correspondent à la surface habitable de l'immeuble, ou de l'ensemble des maisons comprises dans une même opération de construction, multipliée par 12 mois.

VOS TANTIÈMES

Ils correspondent à la surface habitable de votre logement que l'on multiplie par 12 mois.

LOCAL MAJEUR = LOGEMENT

LOCAL MINEUR = GARAGE

VOTRE QUOTE-PART = VOTRE PART À PAYER

Dépenses à répartir
Tantièmes totaux

X Vos tantièmes

Nombre de jours de présence

365 jours

vos provisions
64,45
64,45
125,05